

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

**SÉANCE
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU
7 AVRIL 2026**



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Quorum : 19

Présents : 34
Excusés : 3
Absents : 0
Procurations : 2

Vote

Favorables : 36
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

n° 07/04/2026-025

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Fixation du nombre de
vice-présidents

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à 18 h 30, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire au gymnase Gasco'Sports, situé au 33, rue de Rozès, à L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de Monsieur Éric BIZARD, Président.

Date d'envoi de la convocation : 2 avril 2026

Présents : Muriel ABADIE, Marie ALAUX, Kamel ALLALI, Delphine AUVRAY, Gérôme BEYRIES, Fanny BINAS, Éric BIZARD, Corinne BOBIER, Rémy BRISARD, Philippe CAPDEVILLE, Géraldine COHEN, Michel DALDOSSO, Claudine DANEZAN, Joëlle DARDENNE, Éloïse DAVEZAC, Julien DÉLIX, Bérengère DINCLAUX, Gabin DUCAUZE, Christophe HENNEBELLE, Thibaut HIEU, Francis IDRAC, François LAPORTE, Séverine LEBRERE, Pierre LOUBENS, Pierre MARIOTTI, Martine MARTELOZZO, Fabrice MEY, Yannick NINARD, Frédéric PAQUIN, Denis PETRUS, Stéphanie PROST, Patricia ROUBERT, Jean-Claude SERVAT et Benoît TAICLET

Procurations :

- 1- Daniel DASSIEU a donné procuration à Muriel ABADIE
- 2- Vanessa FURLAN a donné procuration à Éric BIZARD

Excusés : Daniel DASSIEU, Vanessa FURLAN et Frédéric VERGÉ

Absents : /

Secrétaire de séance : Martine MARTELOZZO

Sous la présidence de M. Éric BIZARD, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à la détermination du nombre de vice-présidents.

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant soit 8 vice-présidents pour la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif soit 12 pour la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, lors de la précédente mandature, de 8 vice-présidents.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

Ce nombre de vice-président étant supérieur à 20% de l'effectif, sa détermination requiert la majorité des 2/3 du conseil.

Nombre de votants	36
Majorité nécessaire (2/3 des votants)	24
Voix pour	35
Voix contre	0
Abstention	1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

La présente délibération a été signée le 16 avril 2026
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 16 avril 2026
Expédiée par télétransmission à la Préfecture le 16 avril 2026
Affichée le 16 avril 2026

Le Président,



Éric BIZARD

La secrétaire,

Martine MARTELOZZO

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Quorum : 19

Présents : 34
Excusés : 3
Absents : 0
Procurations : 2

Vote

Favorables : 36
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

n° 07/04/2026-026

Objet

FONCTIONNEMENT INTERNE

Détermination des
membres du bureau
communautaire

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à 18 h 30, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire au gymnase Gasco'Sports, situé au 33, rue de Rozès, à L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de Monsieur Éric BIZARD, Président.

Date d'envoi de la convocation : 2 avril 2026

Présents : Muriel ABADIE, Marie ALAUX, Kamel ALLALI, Delphine AUVRAY, Gérôme BEYRIES, Fanny BINAS, Éric BIZARD, Corinne BOBIER, Rémy BRISARD, Philippe CAPDEVILLE, Géraldine COHEN, Michel DALDOSSO, Claudine DANEZAN, Joëlle DARDENNE, Éloïse DAVEZAC, Julien DÉLIX, Bérengère DINCLAUX, Gabin DUCAUZE, Christophe HENNEBELLE, Thibaut HIEU, Francis IDRAC, François LAPORTE, Séverine LEBRERE, Pierre LOUBENS, Pierre MARIOTTI, Martine MARTELOZZO, Fabrice MEY, Yannick NINARD, Frédéric PAQUIN, Denis PETRUS, Stéphanie PROST, Patricia ROUBERT, Jean-Claude SERVAT et Benoît TAICLET

Procurations :

- 1- Daniel DASSIEU a donné procuration à Muriel ABADIE
- 2- Vanessa FURLAN a donné procuration à Éric BIZARD

Excusés : Daniel DASSIEU, Vanessa FURLAN et Frédéric VERGÉ

Absents : /

Secrétaire de séance : Martine MARTELOZZO

Le Président informe le conseil communautaire qu'il lui revient de déterminer la composition du bureau Communautaire.

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Les membres du bureau communautaire sont élus, un à un, lors d'un scrutin uninominal à trois tours identique à celui prévu pour l'élection du président.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire que siègent au bureau communautaire les membres suivants : le président, les vice-présidents et les maires conseillers communautaires.

Nombre de votants	36
Voix pour	36
Voix contre	0
Abstention	0

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nombre de membres du bureau à 15 membres, soit la composition suivante : le président, les 11 vice-présidents et les 3 maires conseillers communautaires.

La présente délibération a été signée le 16 avril 2026
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 16 avril 2026
Expédiée par télétransmission à la Préfecture le 16 avril 2026
Affichée le 16 avril 2026

Le Président,



Éric BIZARD

La secrétaire,

Martine MARTELOZZO